Contrat de cession de droits d’auteur sur une contribution dans un périodique, à titre non exclusif

Entre les soussignés :

Madame/Monsieur\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

domicilier au\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ci‐après dénommé(e) l’« Auteur », d’une part

et

L’Université Jean Monnet, 10 rue Tréfilerie, CS8301, 42023 Saint-Étienne, représentée par Florent PIGEON, Président, agissant au titre du service « Presses Universitaire de Saint-Étienne », (PU)

Ci-après dénommé « l’Éditeur »

**Préambule**  
L’Éditeur édite un périodique en accès ouvert intitulé ***Nom de la revue***(**lien vers le site de la revue**), sous le numéro ISSN **XXXX-XXXX**, ci-après dénommé la « Revue » (sous licence CC BY Attribution 4.0 International), dont elle a confié la diffusion à **Nom du diffuseur**. L’Auteur a proposé un article, provisoirement intitulé « **TITRE DE L’ARTICLE** ») à l’Éditeur pour sa publication dans le numéro **X** de ***Nom de la revue***. Lors de la soumission à l’Éditeur, l’Auteur a garanti qu’il n’avait pas proposé cette Contribution pour parution dans une autre publication ou qu’il a fait interrompre le processus de lecture de cette Contribution qu’il avait proposée pour parution dans une autre publication.

Par le présent contrat, l’Auteur autorise l’Éditeur à publier dans ***Nom de la revue*** sa Contribution, incluant le résumé, les tableaux, images et données, sous forme numérique, en accès ouvert sans période d’embargo et l’Éditeur autorise l’Auteur à déposer la version finale de sa Contribution dans une archive ouverte. Ces autorisations sont valables dans les conditions suivantes :

**Art. 1 – Objet du contrat**

L’Auteur cède à titre non exclusif à l’Éditeur les droits d’exploiter sa Contribution sous forme numérique.

**Art. 2 – Obligations de l’Auteur**

L’Auteur s’engage à remettre à l’Éditeur via la Directrice de la Revue, au plus tard le **XX/XX/20XX**, sa Contribution définitive et complète, soigneusement relue et mise au point selon les Consignes aux auteurs (**lien vers les consignes de la Revue**) accessibles en ligne sur le site de la Revue. L’Auteur fournira sa Contribution sous forme de fichiers texte (formats .doc, .docx) accompagnés des éventuels fichiers images (format .jpeg., .png, .tiff. en 300 dpi).

L’Auteur garantit que cette Contribution est originale et non déjà publiée chez un autre éditeur ou qu’il a obtenu l’autorisation de publier sa Contribution dans la Revue si l’article a déjà fait l’objet d’une publication sous un autre support. Dans le cas où sa Contribution contiendrait des extraits de textes ou d’illustrations empruntés à d’autres œuvres, l’Auteur transmettra à l’Éditeur toutes les autorisations de reproduction nécessaires aux fins de publication.

L’Auteur garantit également que sa Contribution ne contient rien qui tombe sous le coup des lois et de nature à engager la responsabilité de l’Éditeur, et garantit à l’Éditeur la jouissance entière des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

**Art. 3 – Cession des droits d’exploitation numérique**

L’Auteur cède à l’Éditeur le droit d’exploiter la Contribution sous forme numérique, et notamment :

− de reproduire sa Contribution dans la Revue ou séparément, ainsi que ses traductions, sous forme de fichiers électroniques en tous formats existants ou à venir tels que HTML, XML, PDF, ePub, sur tous supports d’enregistrements numériques actuels ou futurs tels que serveurs Internet, clés USB, disques durs, cartes mémoires, tablettes, ordinateurs, liseuses, téléphones portables, papier électronique ou e-paper, permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des données numériques ;

− de représenter sa Contribution dans la Revue ou séparément, ainsi que ses traductions, pour en permettre la communication au public, gratuite ou payante à l’unité ou sur abonnement, par tous procédés actuels ou futurs, notamment par Internet et par les réseaux de toutes personnes morales de droit public ou privé telles qu’entreprises, bibliothèques, établissements d’enseignement et de recherche, en vue de la consultation de la Contribution en ligne et de son téléchargement par le biais d’une connexion informatique distante ou locale ;

− d’adapter la Contribution ainsi que ses traductions sous forme d’œuvre multimédia ou de l’intégrer à une œuvre multimédia, de la reproduire sur tous supports et la représenter par tous procédés indiqués ci-dessus.

L’Auteur autorise également l’Éditeur à diffuser sa Contribution en accès libre sous la licence Creative Commons CC BY Attribution 4.0 International, pour tous les modes et supports d’exploitation mentionnés ci-dessus, ce qui signifie que toute personne intéressée aura le droit de réexploiter tout ou partie de sa Contribution sans avoir à lui demander son accord, dans les conditions suivantes :

- obligation de nommer l’Auteur (BY) ;

- autorisation d’en faire une exploitation commerciale ;

- non-obligation d’appliquer la même licence CC à la Contribution dérivée.

Compte tenu de la mission de diffusion des connaissances et des résultats de la recherche dans laquelle s’inscrit la publication de la Contribution (Code de l’éducation, article L. 123.6), et conformément à l’article L. 122-7 du Code de la propriété intellectuelle, l’Auteur accepte expressément de céder à l’Éditeur ces droits à titre gracieux.

Cette cession gracieuse à l’Éditeur est faite à titre non exclusif, en toutes langues et dans tous pays, pour la durée de la propriété littéraire et artistique d’après les lois françaises et étrangères et les conventions internationales actuelles et futures, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée et par tous procédés actuels ou futurs.

L’Éditeur pourra exercer ces droits lui-même ou par voie de cession à des tiers ; le cas échéant, il s’engage à en informer l’Auteur. De même, la cession étant faite à titre non exclusif, l’Auteur pourra également publier ultérieurement sa Contribution chez un autre éditeur, à condition, toutefois, de mentionner la référence bibliographique complète de la première publication dans le numéro **X** de ***Nom de la revue***.

**Art. 4 – Obligations de l’Éditeur**

L’Éditeur s’engage à publier la Contribution dans le numéro **X** de ***Nom de la revue***, dans un délai de 12 mois à compter de la remise de celle-ci par l’Auteur.

Auparavant, l’Éditeur s’assure que la Contribution répond aux critères d’exigence d’une édition académique et lui apporte une plus-value éditoriale (vérifications ortho-typographiques, contrôle de la bibliographie et mise aux normes, structuration, contrôle et traitement de l’iconographie).

Il s’engage à soumettre à la Directrice de la Revue une épreuve de toutes les contributions du numéro mises en forme pour bon à diffuser numérique. La Directrice de la Revue consultera l’Auteur si nécessaire.

**Art. 5 – Politique de versement en archives ouvertes**

L’Auteur cédant ses droits à l’Éditeur à titre non exclusif, il est libre de verser la version finale du manuscrit acceptée pour publication de sa Contribution dans une archive ouverte sous la licence CC de son choix, dès qu’il le souhaite, y compris dès la publication de la Contribution dans ***Nom de la revue***.

L’Éditeur autorise l’Auteur à verser la version finale de sa Contribution dans une archive ouverte (une plateforme pérenne et consultable par tous sans inscription préalable), dès publication de la Contribution dans ***Nom de la revue***. Les réseaux sociaux académiques (de type ResearchGate ou Academia.edu) ne sont pas des archives ouvertes : le dépôt doit être fait dans une archive ouverte, notamment pour des raisons de pérennité, avec un lien éventuel vers cette archive ouverte depuis les réseaux sociaux académiques.

L’Éditeur autorise l’Auteur à apposer une licence CC BY Attribution 4.0 International.

**Art. 6 – Loi applicable et règlement des litiges**

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout différend pouvant naître à l’occasion du présent contrat sera soumis à une conciliation préalablement à tous recours contentieux. À défaut de solution amiable, les litiges seront portés devant les tribunaux compétents.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_\_ en deux exemplaires.

Pour l’Auteur Pour l’Éditeur

Président de

l’Université Jean Monnet

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Prénom NOM**